



U.S.C.H.

UNION SPORTIVE CANINE LA HAYE PESNEL

La Rocherie -50320 LA LUCERNE D'OUTREMER
Tél. : 02.33.61.52.06 – 06 86 84 17 04
Fax : 02.33.61.45.05
Site : <http://www.clubcanin.info>
Président : M. LEFRANC Luc



Coller ici une
étiquette de licence
et en joindre 2 autres
sur leur support

FEUILLE D'ENGAGEMENT

Concours du 18- 19 AOUT 2018

Terrain du Prieuré LA HAYE PESNEL 50320

Clôture des engagements le 10 Août

Conducteur

Société Canine Régionale : _____ Club représenté : _____

Nom : _____ Email : _____ @ _____

Adresse _____ Tél : _____

Chien

Nom _____ Tatouage./puce: _____

Race _____ Date de naissance : ____ / ____ / ____ LOF : _____ / _____

N° Carnet de travail _____ Propriétaire si différent du conducteur : _____

Juge Ring : M. BEYER Michel

Juge Obéissance: M. DELPECH Jean-Claude

Epreuve(s) choisie(s) cocher la ou les classe(s) retenue(s) :

CSAU (Joindre une photocopie de la Carte d'Identification et du Certificat de Naissance ou du Pedigree pour les chiens inscrits au LOF)

OBEISSANCE : Brevet Niveau I Niveau II Niveau III

RING : Brevet Niveau I Niveau II * Niveau III

TESTS de CARACTERE du BERGER BLANC SUISSE : TAN TAT

* Pour le RING III nous appliquerons le passage en deux manches, projet expérimental proposé par le GT Ring pour le bien être du chien.

CSAU seul	15 €	_____ €
CSAU & BREVET (Obé ou Ring)	25 €	_____ €
BREVET – I – II ou III (Obé ou Ring)	15 €	_____ €
TAN (uniquement pour les Bergers Blancs Suisses)	10 €	_____ €
TAT (uniquement pour les Bergers Blancs Suisses)	15 €	_____ €

Réservation des repas :

Samedi midi repas (hors boissons) 10 € x ____ personnes _____ €
Dimanche midi repas (hors boissons) 10 € x ____ personnes _____ €

Sur place: restauration variée, sandwiches, grillades, frites, boissons ... Total € (à l'ordre de l'USCH)

Avertissement

Simultanément au concours en Obéissance se déroulera un concours en ring sur un terrain à environ 50 mètres donc Il y aura des coups de feu.

Dossier et règlement à envoyer à : **M. Luc LEFRANC la Rocherie 50320 LA LUCERNE D'OUTREMER**

Tout conducteur est responsable des préjudices et accidents corporels ou matériels pouvant être causés par son chien. Le Club organisateur ne pourra être tenu pour responsable.

Signature du conducteur

Signature du Président de votre club